



En Bref...

06/2009

Le 30 juin 09 C.E. et D.P. ont été convoqué par l'employeur. De ces réunions on a retenu ça :

Situation de l'emploi au sein de l'établissement. La direction informe que 41 postes sont à pourvoir dont 31 postes de technicien : 3 à la Direction régionale, 8 au Centre DLA, 17 au Centre DLB, 4 au Centre DTA, 4 au Centre DTH et 6 au Centre DVA. Sur ces 41 PAP 21 sont réservés aux stagiaires de *Veolia Compétences*. 70 jeunes en contrat d'alternance passent leurs examens. A l'évidence Dalkia n'aura pas d'emploi à proposer à chacun d'eux puisque seuls 21 ont reçu une proposition. 25 nouveaux CQ seront recrutés en 2009/2010.

En vrac :

Opacité bien ordonnée : la question de savoir comment et par qui sont déterminés les objectifs à atteindre pour que les salariés puissent bénéficier de la **prime d'intéressement**, la direction explique que le choix des critères appartient aux directions de Centre et que les Chefs d'exploitation sont associés à la sélection. Malheureusement, le C.E. n'est ni informé ni consulté sur les critères retenus.

Du 1^{er} janvier au 30 avril, les salariés effectuant l'**astreinte** sur le secteur DTAM ont du effectuer 163 interventions représentant 241 heures de travail, soit plus d'une intervention/jour et 13,38 heures supplémentaires/semaine. Ceux du secteur DTDM atteignent 13,83 heures supplémentaires/semaine. Y a pas un problème d'organisation du travail là ?

On s'en fout : 139 salariés et leurs familles (523 personnes dont 250 enfants) vont aller chez Mickey.

Alors que le C.E. avait déjà été informé en décembre 2007, la direction est amenée à rappeler que le soutien social et psychologique dont pourrait avoir besoin des salariés est confié à l'**ICAS** L' ICAS (Independent Counselling and Advisory Services) : « Groupe travaillant avec les entreprises pour développer le bien-être des collaborateurs, améliorer leur performance et ainsi renforcer la compétitivité des organisations » informe le site Internet de cette société anglaise. Ces services comprennent aussi des actions pour manager le stress, diminuer l'absentéisme et améliorer la santé des collaborateurs. Sur la question nous avons bien sûr une opinion et nous recommandons à la direction un bouquin intitulé « *Objectif : Zéro Sale Con* »... sûr que de nombreux salariés se sentiraient mieux au travail si l'élimination des sales cons préconisée par Robert Sutton, un universitaire américain, auteur de cet ouvrage était mise en œuvre.

Réunion des équipes de l'agence Charentes : le 30 juin, la direction du Centre DLB a organisé une réunion « conviviale » regroupant la hiérarchie locale et les techniciens pouvant se libérer. A noter que cette pantalonnade a été organisée pendant que les élus CGT étaient convoqués en CE et DP. Le hasard fait bien les choses. Quoiqu'il en soit faire le clown avec les salariés pourquoi pas... mais la question reste de savoir si la direction de ce centre régional va enfin mettre ses engagements en œuvre et si elle va enfin prendre en compte les conditions de travail dégradées et le sous effectif de ces secteurs.

www.cgt-dalkia-atlantique

A la réunion des Délégués du Personnel, la C.G.T. a porté les questions suivantes :

- 1) **La médecine du travail de La Rochelle a adressé plusieurs courriers à la direction... restés sans réponse. Pourquoi ? Veuillez nous fournir la fiche d'entreprise de l'agence de La Rochelle ainsi que les copies de ces courriers.**
Ces courriers, datant de 2007, sont inconnus à la DRH... certainement une erreur de la poste. La direction va se renseigner. Quant à la fiche d'entreprise, celle-ci sera remise plus tard.
- 2) **Les engagements de la direction concernant les locaux de Saintes et la mise en place d'un palan électrique au centre aquatique de Saint Jean sont restés lettre morte. Quand vos engagements seront-ils respectés ?**
La direction dégage en touche et demande aux DP CGT de se rapprocher de la hiérarchie locale.
- 3) **Pouvez-vous nous présenter la fiche de poste du « Chef de site » ?**
Fiche en notre possession. Les fiches de poste sont en ligne sur My dalkia et disponibles auprès de chaque assistante RH et RTC précise la direction.
- 4) **Après « correction » de la hiérarchie, le personnel souhaite avoir un double de la FREP.**
La direction confirme que toute FREP modifiée doit faire l'objet d'un retour au technicien avec explication des modifications
- 5) **Selon l'avenant à leur contrat de travail les salariés du Groupe I de La Rochelle peuvent être amenés à faire du quart en 3x8 exceptionnellement. Veuillez expliquer à la hiérarchie locale que « habituel » ou « fréquent » ne sont pas synonymes d' « exceptionnel ».**
Si le problème persiste se rapprocher de la hiérarchie. Selon la direction, le nombre de quarts effectués par le personnel du groupe I est en sensible diminution.
- 6) **Peut-on récupérer par anticipation des jours fériés à venir dans les prochains mois ?**
NON... sauf motif exceptionnel...

Progrès social :

Et maintenant, la retraite à 67 ans !

À l'aune des déficits annoncés de la Sécurité sociale, dont la branche vieillesse perdrait 7,7 Md€ en 2009 (contre moins 5,6 milliards en 2008), le gouvernement s'affranchit de toute retenue et ose, pour la première fois, parler de repousser l'âge légal de départ en retraite.

François Fillon considère que repousser l'âge légal de départ « n'est pas une question taboue ». Jusqu'à présent, les réformes intervenues, en 1994 pour les fonctionnaires, en 2003 pour le secteur privé, en 2008 pour tout le monde, avaient privilégié l'augmentation de la durée de cotisation, de 37,5 à 40 annuités, puis à 41 annuités de cotisation d'ici à 2012. Toucher à l'âge légal était toujours contourné. C'est ce verrou que le gouvernement tente de faire sauter.

Ce faisant, il ravit le MEDEF, qui considère depuis longtemps que pour « rééquilibrer » les retraites, il faut « ajouter » aux 41 années de cotisation un report de l'âge légal. Le secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, n'a pas manqué de le faire remarquer, ajoutant qu'une mesure de ce type aurait comme conséquence de « diminuer les pensions ». En effet, l'allongement de la durée de cotisations provoque automatiquement un report du départ à la retraite, sauf à partir avec des pensions amputées sous l'effet de la « décote ». La CFDT, syndicat qui pourtant a soutenu les

réformes passées, considère que, « dans un contexte marqué par une avalanche de plans sociaux », il est « particulièrement déplacé d'envisager le recul de l'âge de la retraite ».

Toutes les réformes passées ont amené une diminution du montant des retraites sans pour autant résoudre le problème des déficits. Plutôt que de rogner encore sur les droits, le débat pourrait porter sur une augmentation des ressources, qui passe en premier lieu par un développement de l'emploi, mais aussi par une mise à contribution des revenus financiers, ou encore en revenant sur la décision d'exonérer de cotisation sociale le paiement du chômage partiel.



